

MESURE PRESCRITE		MISE EN ŒUVRE			
TYPE	DESSCRIPTIF	ECHÉANCE	OPÉRATEUR(S)	INDICATEUR(S)	REALISATION(S)
	Suivi par un écologue des précautions pour limiter l'impact du chantier sur l'environnement et sur les espèces protégées	Durant les travaux	ENDEMYS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comptes-rendus du suivi environnemental du chantier</li> <li>- Bilan de la mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction d'impact</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commande ENGIE n°3200142720 à ENDEMYS en date du 27/3/15</li> <li>- Commande ENGIE à ENDEMYS n° 3200180242 Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'environnement du 13/06/2017</li> <li>- Réalisation de visites de contrôle du site de construction à Loretto » les 27/07/2017 ; 23/04/2018 ; 18/05/2018 ; 25/06/2018 ; 05/07/2018 ; 06/09/2018 ; 05/12/2018 ; 26/03/2019 (cf. comptes-rendus)</li> <li>- Rédaction d'une note d'incidence environnementale relative à la traversée de l'Arbitrone par une canalisation GPL entre les sites existant et futur du Projet de rénovation de la station GPL de Loretto (cf. Note du 06.03.2018 - Note d'incidence écologique Traversée d'Arbitrone)</li> <li>- Réalisation de visites de suivi des travaux de traversée de l'Arbitrone par une canalisation GPL entre les sites existant et futur les 03/09/2019 ; 09/09/2019 ; 28/11/2019 (cf. 20 - CR des 03.09, 09.09 et 28.11.2019 - Visites de suivi des travaux de traversée de l'Arbitrone à Loretto)</li> <li>- Réalisation d'une visite de contrôle du site de construction à Loretto concernant spécifiquement les travaux de mise en oeuvre de la clôture ICPE (cf. fichier "21 - CR du 03.11.2020 - Visite de suivi travaux clôture ICPE")</li> </ul>
	Baliser et maîtriser l'emprise du chantier	Avant et pendant les travaux	ENGIE via l'entreprise retenue pour les travaux de restauration des restanques et la construction de la nouvelle station	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan du chantier</li> <li>- Comptes-rendus du suivi environnemental du chantier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une clôture le 20/05/2015 couvrant le chantier de la nouvelle station dès le début des travaux de restauration des restanques (de mi-janv. 17 à fin juin 17)</li> <li>- Compte-rendu d'ENDEMYS de suivi des travaux de cloisonnement du site du 28/05/2015</li> <li>- Compte-rendu DREAL de la visite de chantier du 05/07/2017</li> <li>- Mise en place d'une clôture de chantier en mars 2018 pour le projet de LOREGAZ</li> <li>- Année 2020 : Mise en place des clôtures définitives; domaniale et ICPE, en cours délimitant la zone de compensation du Loretto. Création de passages à tortues dans la clôture domaniale et mise en place d'un portail d'accès au Nord du site</li> </ul>
	Défrichage manuel de l'emprise des travaux	Avant les travaux et hors période de reproduction des reptiles présents (printemps et automne)	ENGIE via l'entreprise retenue pour les travaux de restauration des restanques	Comptes-rendus du suivi environnemental du chantier	Les travaux de défrichage manuel ont eu lieu en juillet-août 2016

MESURE PRESCRITE		MISE EN ŒUVRE			
TYPE	DESSCRIPTIF	ECHÉANCE	OPÉRATEUR(S)	INDICATEUR(S)	RÉALISATION(S)
REDUCTION	Mise en œuvre de mesures préventives et curatives pour éviter l'introduction ou l'extension d'espèces exotiques envahissantes pendant les travaux	Avant et pendant les travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ENDEMYS dans le cadre du suivi des travaux</li> <li>- Les entreprises en charge des travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Notes techniques</li> <li>- Comptes-rendus du suivi environnemental du chantier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction de la note explicative des précautions nécessaires à prendre pour que les travaux ne conduisent pas à l'extension ou à l'introduction d'espèces exotiques envahissantes (cf. fichier « 01 - Note du 26.07.2017 - Note explicative pour éviter extension introduction espèces envahissantes »)</li> <li>- Réalisation d'un état des lieux des espèces envahissantes sur le site de Loretto le 12 octobre 2017 (cf. fichier « 03 - CR du 12.10.2017 - Etat des lieux des espèces envahissantes sur le site de Loretto »)</li> <li>- Réalisation d'une investigation de terrains portant sur la flore et les habitats naturels le 06 décembre 2017 sur les sites de Stockage des remblais du chantier de Loretto à Saint-Antoine (cf. fichiers « 04 - CR du 06.12.2017 - Investigation flore et habitats sur site de Stockage des remblais -Site de Zone de dépôts » &amp; « 05 - CR du 06.12.2017 - Investigation flore et habitats sur site de Stockage des remblais -Site Plateforme de revalorisation »)</li> <li>- Rédaction de la note explicative de propositions techniques de lutte contre l'espèce exotique envahissante : ailante glanduleux (<i>Ailanthus altissima</i>) sur la zone du site industriel (cf. fichier « 06 - Note du 02.03.2018 - Procédure d'intervention pour la lutte contre <i>Ailanthus altissima</i> »)</li> <li>- Définition du mode opératoire travaux relatif au traitement des espèces invasives – broyage (cf. fiche « 07 - Fiche Mode opératoire pour le traitement des espèces invasives - Broyage du 14.03.2018 » &amp; « 08 - CR du 13.03.2018 - Balisage des stations de l'espèce envahissante ailante glanduleux présentes sur le site d'exploitation »)</li> <li>- Réalisation de visites de contrôle du site de construction à Loretto » les 27/07/2017 ; 23/04/2018 ; 18/05/2018 ; 25/06/2018 ; 05/07/2018 ; 06/09/2018 ; 05/12/2018 ; 26/03/2019 (cf. comptes-rendus)</li> </ul>
	Sauvetage des tortues d'Hermann	Avant le début des travaux aux périodes adaptées (printemps et automne)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entreprises en charge de l'installation de la clôture du site pour l'opération de cloisonnement</li> <li>- ENDEMYS pour le sauvetage des tortues</li> </ul>	Comptes-rendus des interventions de l'opérateur en charge du sauvetage des tortues	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cloisonnement du site (clôture à tortue) a été finalisé le 20/05/2015). L'opération a été suivie et accompagnée par ENDEMYS au cours de 6 interventions les 13/04, 21/04, 22/04, 29/04, 13/05 et 20/05/2015) : Compte-rendu d'ENDEMYS du 28/05/2015</li> <li>- Les opérations de déplacement des tortues hors emprises du chantier ont été réalisées par ENDEMYS et se sont déroulées les 22/10/2015, 30/10/2015, 06/11/2015, 13/06/2016 et 12/10/2016. Au total, 45 tortues ont été enlevées du site durant les battues à tortues : Compte-rendu d'ENDEMYS du 03/11/2016</li> <li>- Année 2020 : Mise en place des clôtures définitives; domaniale et ICPE, en cours délimitant la zone de compensation du Loretto. Création de passages à tortues dans la clôture domaniale et mise en place d'un portail d'accès au Nord du site</li> <li>- Depuis le début des travaux de Loregaz en mars 2018, 45 tortues ont été retrouvées à proximité des limites du chantier (voir plan présenté en comité de suivi n°4) et replacées dans la zone de compensation du Loretto</li> </ul>
	Transplantation des stations de <i>Serapias neglecta</i> et de <i>Serapias parviflora</i> , espèces végétales protégées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transplantation sur terrain contigu appartenant à ENGIE avant le début des travaux de restauration des restanques</li> <li>- Protocole défini par B. Schatz et le CBNC</li> </ul>	ENDEMYS	Comptes-rendus	L'opération de transplantation a été effectuée par ENDEMYS le 17/10/2016 (cette opération a concerné 18 stations de <i>Serapias neglecta</i> (47 pieds) et 1 station de <i>Serapias parviflora</i> (2 pieds) : Compte rendu d'ENDEMYS du 28/02/2017
	Suivi de la transplantation des stations de <i>Serapias neglecta</i> et de <i>Serapias parviflora</i> , espèces végétales protégées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les ans les 3 premières années</li> <li>- Ensuite tous les 5 ans</li> <li>- Pendant 20 ans minimum</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ENDEMYS durant les 3 premières années</li> <li>- Le CEN-C dans le cadre de la gestion du site</li> </ul>	Comptes-rendus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1er suivi effectué par ENDEMYS le 28/04/2017 : Compte-rendu d'ENDEMYS du 11/05/2017</li> <li>- 2ème suivi effectué par ENDEMYS les 27/04/2018 &amp; 22/05/2018 : Compte-rendu d'ENDEMYS du 01/06/2018</li> <li>- 3ème suivi effectué par ENDEMYS les 24/04/2018 &amp; 21/05/2019 : Compte-rendu d'ENDEMYS du 05/06/2019</li> </ul>

MESURE PRESCRITE		MISE EN ŒUVRE																																																		
TYPE	DESSCRIPTIF	ECHEANCE	OPERATEUR(S)	INDICATEUR(S)	REALISATION(S)																																															
COMPENSATION	Maîtrise foncière et gestion d'un espace naturel de 20 Ha pendant 20 ans en faveur de la biodiversité remarquable, en particulier à la tortue d'Hermann ( <i>Testudo hermanni</i> ), <i>Serapias neglecta</i> et <i>S. parviflora</i> , impactées par le projet.	- Recherche de terrains éligibles aux espèces à protéger,  - Signature de conventions de gestion avec le CEN de Corse avant le début des travaux de la nouvelle station,	- CEN-Corse  - CEN-Corse et propriétaires fonciers des terrains retenus,	- Sites identifiés à valider par le comité de suivi ,  - Conventions signées	- Validation des terrains identifiés par le CEN-C au comité de suivi n°2 du 15/5/17,  - 2 Conventions sont signées sur la base de la répartition suivante: + 2,89 ha appartenant à ENGIE : convention signée le 2 mai 2018 + 20,1 ha appartenant à la Mairie d'Ajaccio suivant détail ci-dessous : convention signée le 9 novembre 2017 et avenant 1 le 18 décembre 2018 :																																															
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>NUMERO</th> <th>FEUILLE</th> <th>SECTION</th> <th>COMMUNE</th> <th>Lieu-dit</th> <th>SURFACE (ha)</th> <th>SURFACE (m<sup>2</sup>)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>002</td> <td>1</td> <td>AV</td> <td>Ajaccio</td> <td>Suartello_002</td> <td>0.4</td> <td>4042</td> </tr> <tr> <td>001</td> <td>1</td> <td>AV</td> <td>Ajaccio</td> <td>Suartello_001</td> <td>2.08</td> <td>20828</td> </tr> <tr> <td>0134</td> <td>1</td> <td>CP</td> <td>Ajaccio</td> <td>Vignola_0134</td> <td>16.72</td> <td>167236</td> </tr> <tr> <td>0109</td> <td>1</td> <td>CR</td> <td>Ajaccio</td> <td>Vignola_0109</td> <td>0.27</td> <td>2689</td> </tr> <tr> <td>0119</td> <td>1</td> <td>CR</td> <td>Ajaccio</td> <td>Vignola_0123</td> <td>0.56</td> <td>5573</td> </tr> <tr> <td>0123</td> <td>1</td> <td>CR</td> <td>Ajaccio</td> <td>Vignola_0123</td> <td>0.06</td> <td>620</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Portant la surface totale des emprises objet de la Convention de Gestion Conservatoire entre la Mairie d'Ajaccio, le CEN Corse et ENGIE à 200 988 m<sup>2</sup> soit 20.1 hectares.</b></p>		NUMERO	FEUILLE	SECTION	COMMUNE	Lieu-dit	SURFACE (ha)	SURFACE (m <sup>2</sup> )	002	1	AV	Ajaccio	Suartello_002	0.4	4042	001	1	AV	Ajaccio	Suartello_001	2.08	20828	0134	1	CP	Ajaccio	Vignola_0134	16.72	167236	0109	1	CR	Ajaccio	Vignola_0109	0.27	2689	0119	1	CR	Ajaccio	Vignola_0123	0.56	5573	0123	1	CR	Ajaccio	Vignola_0123	0.06	620
NUMERO	FEUILLE	SECTION	COMMUNE	Lieu-dit	SURFACE (ha)	SURFACE (m <sup>2</sup> )																																														
002	1	AV	Ajaccio	Suartello_002	0.4	4042																																														
001	1	AV	Ajaccio	Suartello_001	2.08	20828																																														
0134	1	CP	Ajaccio	Vignola_0134	16.72	167236																																														
0109	1	CR	Ajaccio	Vignola_0109	0.27	2689																																														
0119	1	CR	Ajaccio	Vignola_0123	0.56	5573																																														
0123	1	CR	Ajaccio	Vignola_0123	0.06	620																																														
		- Gestion des sites de compensation durant 20 ans.	- CEN-Corse	- Rapport d'activité annuel / reporting du CEN de Corse en charge de la mesure de compensation	- Plans de gestion validés par le comité de suivi N°3 et validés par le conseil scientifique du CEN Corse, retour des membres du CS en janvier 2020.  - <u>GESTION SITE DU LORETTO -2020-</u> - Inventaire Tortue d'Hermann 2020 : protocole mis en oeuvre les 11 avril, 28 mai et 12 juin 2020. Le rapport bilan est en cours de validation en interne. - Transmission de recommandations d'expert (mai 2020) portant sur la pose de clôture domaniale vis-à-vis de la Tortue d'Hermann au LORETTO. - Inventaire orchidées protégées: inventaires réalisés le 23 mars 2020, transmission des données brutes concernant le site du LORETTO vers ENGIE et ENDEMYS. Le rapport bilan est en cours de rédaction. - Veille sur site.  - <u>GESTION SITE DE SUARTELLO -2020-</u> - Inventaire Tortue d'Hermann 2020 : protocole mis en oeuvre les 11 avril, 28 mai et 12 juin 2020 -Le rapport bilan est en cours de validation en interne. - Inventaire orchidées protégées: inventaires réalisés le 23 mars 2020 Le rapport bilan est en cours de rédaction. - PANNEAUX SIGNALETIQUE: Conception, commande et réception des "panneaux gestionnaire". - PIQUETAGE ET SIGNALETIQUES: Conception puis encadrement de la maîtrise d'ouvrage du chantier piquetage et pose de signalétiques. Le chantier s'est tenu courant septembre-octobre 2020. - Concertation avec les usagers SUARTELLO : échanges & mise a disposition d'informations auprès de la CAPA. - Enlèvement de déchets verts (palmiers), opération en cours. - Veille sur site et échanges avec les usagers.  - <u>GESTION SITE DE VIGNOLA -2020-</u> - Inventaire Tortue d'Hermann 2020 : protocole mis en oeuvre les 11 avril, 28 mai et 12 juin 2020 - Production et transmission du rapport intermédiaire relatif à VIGNOLA. Le rapport bilan est en cours de finalisation. - Consultation d'experts en lien avec l'étude de population et suivis télémétriques sur la population de tortue d'Hermann sur le site de VIGNOLA. - Inventaire orchidées protégées: inventaires réalisés le 23 mars 2020. Le rapport bilan est en cours de rédaction - POSE D'ENROCHEMENTS EXTREMITES PISTE: Conception puis encadrement de la maîtrise d'ouvrage du chantier de pose des enrochements (chantier tenu le 15/07/2020), suppression des entrées de la piste sur VIGNOLA. - PANNEAUX SIGNALETIQUE: Conception, commande et réception des "panneaux gestionnaire". - PIQUETAGE ET SIGNALETIQUES: Conception puis encadrement de la maîtrise d'ouvrage du chantier piquetage et pose de signalétiques. Le chantier s'est tenu courant septembre-octobre 2020. - PROBLEMATIQUES FONCIERES VIGNOLA: Relevé des problématiques.Prise de contact avec acteurs sur le terrain. - Veille sur site et échanges avec les usagers. - SUPPRESSION PISTE: Montage projet de mise en place de fascines sur la piste en cours, en partenariat avec le lycée agricole (transmission d'un cahier des charges). - SUIVI de la TOPOGRAPHIE et de la VEGETATION via l'usage de l'outil SENTINELHUB (en cours). Collaboration avec un alternant ENGIE. - CONTENTIEUX VIGNOLA: Envoi en RAR d'un courrier vers le TGI : Constitution partie civile le 30 janvier 2020. - Contact avec Dr GIBERNAU du CNRS: étude des possibilités de collaboration possibles (en cours).																																															

MESURE PRESCRITE		MISE EN ŒUVRE			
TYPE	DESSCRIPTIF	ECHÉANCE	OPÉRATEUR(S)	INDICATEUR(S)	REALISATION(S)
	Connaissance, surveillance et limitation des plantes envahissantes ou introduites	Dès le lancement des travaux et durant 20 ans	CEN de Corse (gestionnaire de la zone sous maîtrise foncière d'ENGIE hors site industriel)	Rapports d'activités annuels en charge de l'opérateur en charge de la mesure	- Consultation du CBNC sur la problématique <i>Asparagus asparagoides</i> ; bibliographie et prise de photos sur le terrain.
	Entretien du milieu en mosaïque, favorable à la tortue d'Hermann, aux autres reptiles, aux oiseaux impactés et aux orchidées, sur les terrains de compensation	Dès la mise en gestion des terrains conventionnés	CEN-C	Rapport d'activité annuel / reporting du CEN de Corse en charge de la mesure de compensation	- Diverses démarches et comptes rendus en lien avec la destruction d'habitat sur Vignola, dont un constat de destruction adressé à la ville d'Ajaccio le 4 juillet 2018 et une réunion sur site avec DREAL/Agriculteur concerné/ENGIE/CEN Corse le 8 avril 2019, - Compte rendu de visite de veille sur site dans l'attente de la mise en oeuvre des PdG.
ACCOMPAGNEMENT	Mise en place d'un (ou plusieurs) Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) sur les sites de compensation	Dès le conventionnement des terrains.	CEN de Corse (rédaction du projet d'APPB) pour ENGIE et DREAL de Corse (instruction de l'APPB)	APPB des sites de compensation	RAS
	Création d'un comité de suivi des mesures environnementales	Création du comité de suivi dès l'automne 2015	ENGIE DREAL Corse - SBEP CSRPN CNRS CEN-C ENDEMYS CBNC	Procès-verbaux des réunions du comité de suivi	Comité de suivi n° 1 le 02/2/16 Comité de suivi n° 2 le 15/5/17 Comité de suivi n° 3 le 27/6/19 Comité de suivi n° 4 le 17/11/20 (à distance via Teams)